

CODE OF ETHICS – CONSULTATION 3 – ICOM BELGIUM

ICOM Belgium Flanders

General remarks

- How is the code related to the new museum definition? Now it seems as if the revision of the Code of Ethics is almost unrelated to the museum definition. In the definition, for example, 'research' was given a prominent role but 'research' gets far too little, explicit attention in this proposal. It would be better to really align the definition and the code so that they can be read as a whole.
- The order of the topics is striking, with an emphasis on communities, professional standards and competences, education as the first three topics. Collections is only number four while the focus in the current code is much more on (dealing with) collections. Is there a hierarchy in the topics? Why was this choice made? Does it have to do with a 'human turn' and/or because the focus on collections is 'self-evident', or will the topic of collection care be included in separate guidelines? We can only guess.
- Intangible heritage has been given a more prominent place but is not enough developed in the new proposal.
- Health and well-being are new topics. We are under the impression that the elements, which did not end up in the museum definition, are now being included in the code (or an attempt to)
- The topics and their elaboration in this proposal are still very immature: concepts are launched but not further explained. Concepts are used interchangeably without clear explanation. It is not transparent why certain things take precedence over others.
- It seems that deontological and ethical aspects are being used interchangeably. It would be better to be clear on this. Are these global, ethical principles or is this the deontology of a professional practice? This ambiguity is also already woven into the current 'Code of Ethics': it would be good to address this differently in this revision.
- By the way, it is striking that the legal framework is completely gone in the topics. Yet the legal framework is very important, in addition to the ethical! Otherwise the whole thing risks getting stuck in non-committal principles that can be pushed aside.
- What will be the format of the new code? Will it also be with articles like the current code or more general? What about the order of the topics?
- There is a new focus on sustainability. But why is the framework of the SDGs not emphasised more explicitly? We also noticed that there is no separate international committee on sustainability in the broad ICOM organisation. The climate crisis may also be mentioned more explicitly.
- There is no focus on the cross-sectoral nature of a museum operation. However, the collaboration and cross-links with education, welfare, tourism... is very important.
- The digital aspect is absent which is problematic in our point of view.
- The focus on the autonomy of museums regarding subsidisers, artists, public is very important in a professional museum operation.
- It may be emphasised even more that museums are living organisations, striving for social relevance and wanting to move with the times. That means they are dynamic.

Discussion of the topics in the proposal text

Topic 1: communities

It is clear that 'communities' feature prominently in this topic. From a Flemish perspective, we can understand this evolution. In Flanders, the focus in cultural heritage policy has also shifted strongly in recent decades towards participation and communities.

But what is the definition of 'communities'? The footnote refers to a definition by François Mairesse but that publication is not easily accessible. Please include the definition in the footnote. We would also like to suggest to speak of 'communities, groups and individuals'?

A glossary of the used terminology would be helpful.

Communities are being given a prominent role in the new proposal, but the paraphrasing is very passive. Maybe the sentences can be made more active? For instance, the phrase "Supports the right of everyone to participate" is very passive. Museums need to internalise participation and then really promote it. It also involves an internal shift.

Communities are formulated as a 'primary' task but further on there is then talk of 'global museum community': what does this mean? How are the two related to each other?

Regarding polyphony, 'the receiving' is emphasised, while here, too, it is an internal change that is and should be much more active.

Intangible heritage is included in this code as an integral part, but then the first sentence only says 'whose objects it cares for' which is too one-sided and limited to the material. It would be better to add 'practices', making it 'objects and practices'? More fundamentally: what is meant by 'collection', what is part of a collection?

We would also like to demand some attention for the 'environment' of museums (climate, disasters, etc.). These topics are socially relevant but should not only depend on the attention of communities. There could be an important pioneering role for museums regarding this topic.

Topic 2: professional museum standards

The focus in this topic is on the 'professional standards' and competences that should be present in museums and staff. It is not clear what is meant by certain words. What is a 'professional standard'? What is a 'typical competence', especially in the light of large-scale reflection exercises currently happening on the competences and profiles of (future) museum and heritage workers (e.g.: EU project CHARTER).

Regarding the phrase '*sustain the trust*': would '*commitment*' be better suited?

In the current outline, there is a focus on 'having competences' when it should rather be about 'developing competences'. This is a strong top-down formulation as if the museum determines the competences and as if the museum always recruits the people with the right competences. . In a tight labour market, by the way, it is difficult to recruit people with THE perfect competences. A museum nowadays should want to be a learning organisation, constantly moving and developing, with people acquiring competencies on the job. Today it involves various forms of collective learning, in all directions. The museum also has a social responsibility to attract people with initially fewer competences, to help form them while doing their daily job. This is also a matter of promoting multi-voicedness in the organisation.

The question is also: what competences are we talking about? These should be defined and the equivalence between these competences should be highlighted.

Is 'competences' an appropriate term? Isn't it more about talent development and the potential of employees?

The focus on this topic seems to be very much on the professional staff and much less on the volunteers, project staff, older staff, interns, etc. All these types of staff are equally important.

The phrase 'avoid discrimination' is self-evident. Is also rather negatively worded though. It should be more about 'be inclusive and open'.

What exactly is meant by the word 'courtesy'?

What does 'to act professionally' mean? In the current code, this was very much about possible conflicts of interest regarding e.g. the acquisition of objects or curators of galleries making donations, arranging their own collection alongside the acquisition of similar pieces for the museum, personal benefits, outside employment, ... But now?

'Disclose any conflict of interest...' is a very important phrase, according to the group. Especially in the context of situations where politics has a strong presence in museum decision-making. In many cities and towns, the political administration functions also as the direct administration of museums. This is problematic because there is also a need for substantive voices and expertise of equal weight. This article was very prominent in the 1986 and 2004 codes but for a different reason. Back then, the tension between private and public sectors played a much stronger role and the risk of conflicts of interest. Is there not an overlap with the question of guarantees of independence and autonomy in topic 5, point d?

Topic 3: educational role

Education in the broad sense is the focus of this topic. Museums are educational institutions, so it rightly has its place in this code. But why does this topic get so much more attention in relation to the other core functions in the museum definition? For example, 'research' has gained importance in the 2022 museum definition but is barely mentioned in this code, and certainly gets no separate attention.

'Research', in the broad interpretation of the word (because there is also discussion about what it involves), deserves a separate topic and/or this topic should be extended to 'education and research/knowledge development'. There is a plea for a separate function in terms of (scientific) research and knowledge because this function is really crucial for the meaning of 'a museum' and its role as a public institution in society. The distinction between research in museums and academic research is that museums are evolving towards an emphasis on social relevance of research. Is it thus complementary to academic research. What is the 'research role' of museums today? That needs yet to be defined. It is also very important to emphasise the difference between a museum and an exhibition hall/experience centre. As a matter of fact, the museum plays a very special role here and can push forward research questions from its operations and collections, which are not raised by other educational or research institutions. Also important is that the museum can be an intermediary, a hub, to bring together different forms of knowledge and research.

What is meant by 'intangible cultural knowledge'?

Once again, we see that concepts are insufficiently explained and mixed up. Why is there a difference between 'groups' and 'communities'? What is the difference then? It is suddenly about 'consulting' groups? Why? Especially in a context where co-creation is increasingly important, this is problematic. Education is now too much reduced to informing and sharing information by the museum while today's focus is much more on building and sharing together.

There is a particular focus on 'sensitive materials' by which we can mean, among other things, 'human remains'. Important but also selective because why is there no mention of the display of other 'sensitive materials' for instance in photographs? It would be better to talk about the integrity of people, which should be safeguarded.

This topic as a whole is seen as a bit of a 'mess': several important aspects seem to have been scrambled together, with no clear distinction.

Topic 4: collections

This topic is most reminiscent of the content of the current code of ethics. Focusing on collection policy, procedures for handling the collection, the importance of provenance research, etc. But in this proposal, collections have thus been given a fourth place.

What concept of collection is used? What is the relationship/link with intangible heritage?

The fact that a museum should have a collection policy should be part of a deontological code, rather than a code of ethics.

Again, 'research' seems to be completely forgotten/omitted (see above).

Why do exhibitions get so much attention here? Maybe this should be included in the topics regarding education, cf. ICOM's museum definition?

The digital component seems completely absent. This while collections and, by extension, the entire museum operation increasingly have a digital component, and data policy becomes more important every day. A case can therefore be made for expanding this to 'data policy', with particular emphasis on the importance of open data and the implementation of international digital standards.

Especially in 'collection/acquisition', conflicts of interest (cf. the old code of ethics) may arise. This item is covered in a separate guideline, but the framework for conflicts of interest around acquisition could be mentioned separately in the code.

Topic 5: organisational structure of the museum – good governance

Item d (promote museum independence/autonomy) is new. The group affirms the importance, especially autonomy in relation to political governance. Museum independence is crucial and is regularly under pressure. Besides political representation, there should also be expert representation. In Flanders, by the way, there is the guideline of good governance that can provide a frame for this (but, as it turns out, is rarely really used). Now an advisory committee is often consulted but it has no mandate.

Point f. There is talk of 'the director' but increasingly there is a director team, consisting of several people. The competence of the director is emphasised. Why? We suspect this is done to act explicitly against political appointments.

1) Les cinq nouveaux principes de ce code de déontologie vous semblent-ils pertinents? *

Non : 100%

La formulation des principes ainsi que leur classement sont peu convaincants et posent divers problèmes. (1) Ils semblent trop réducteurs. (2) Ils brouillent les fonctions et missions du musée (tout est dans tout, on ne s'y retrouve pas). Les plans et les valeurs sont confondus. (3) Les termes employés ne conviennent pas. Le terme de « communauté » qui semble être devenu à la base de l'existence et de la **totalité des opérations** d'un musée, est particulièrement inadéquat : que désigne-t-on par ce mot ? L'intention est noble, mais malhabile car il est établi en tant que principe distinct et non comme le fil rouge de l'ensemble du code. Le service aux communautés ne doit pas se décliner dans un principe à part, mais animer chaque fois l'implémentation des autres principes. Par ailleurs la « communauté » cache totalement les visiteurs individuels qui visitent les musées.

Les notions de conservation, de bonne gestion et d'étude des collections paraissent reléguées et limitées comparées au code actuel.

Les principes tels qu'exprimés ici semblent exclure toute la partie juridique "les musées opèrent dans la légalité".

Plus grave les conventions et déclarations internationales qui régissent la culture et le patrimoine sont évacués en annexe.

La proposition ne diffère donc pas des éléments présents dans le code actuel, si ce n'est qu'elle est simplifiée et abaisse les normes professionnelles-

C'est un code de déontologie professionnelle, pas une définition bis des musées.

L'ancien code doit être revu, non pour détricoter et supprimer un travail déjà bien fait et efficace, mais pour le compléter en fonction des nouvelles perspectives mentionnées dans de la nouvelle définition : accessibilité, inclusion, diversité, durabilité, participation des communautés, partage de connaissances, interprétation (terminologies reprises dans la définition)

S'il faut refondre l'actuel code de déontologie, un autre « découpage » devrait être envisagé, formulé comme suit : Tout musée doit agir selon une axiologie claire et explicite. Ses missions et ses fonctions répondent à trois principes fondamentaux : (1) la **responsabilité patrimoniale** (acquisition, conservation, étude et utilisation de la collection) ; (2) les **compétences muséales** (compétences techniques et disciplinaires) ; (3) l'**engagement sociétal** du musée (d'emblée présent au principe 1).

2) L'ordre de ces cinq principes, proposé actuellement, vous convient-il ? *

Non : 100%

La première des missions du musée est sa responsabilité patrimoniale, c'est-à-dire la constitution, la conservation, l'étude et les mises en usage d'une collection. C'est là

le service que le musée rend à la société : prendre soin d'une collection qui fait sens dans cette société.

3) Si non, quel ordre soumettriez vous?

1. Principes 2 (50%), 4 (33%), ou 5 (16%)
2. Principes 4 (50%), 2(33%), ou 3 (16%)
3. Principe 3 (66%), 2 et 5 (chacun 16%)
4. Principe 5 (50%), 5(33%), 3 (16%)
5. Principe 1 (50%) ou 3 (50%)

Synthèse du point 1

4) Êtes-vous d'accord avec la déclinaison en 6 points de ce Principe 1 proposé par ETHCOM ? *

Non : 100%

Plusieurs éléments motivent cet avis :

- De façon générale, le principe I reprend plusieurs articles du code actuel (6.5-6.8), mais de façon moins explicite.
- Un des participants suggère de supprimer ce premier principe et de le réinjecter dans les autres principes (notamment au sein du troisième principe du code révisé) ou de le remplacer par une phrase qui relierait les différentes missions du musée à son rôle vis-à-vis de la société et qui introduirait, dans un ordre logique, les autres principes.
- La notion de « communauté » doit être précisée : on ne comprend pas ce que cette notion recouvre. En outre, elle occulte les individus, à la base des communautés, et qui sont les visiteurs des musées.
- La notion d'inclusion, elle aussi, est inadéquate : elle reconduit une forme de hiérarchie et de paternalisme. La collection du musée, au contraire, invite à une sortie hors de soi-même, à une pratique de l'auto-exclusion qui permet d'aller à la rencontre des formes d'altérité que l'on peut rencontrer dans les expositions.
- Le point « f » doit être supprimé : le code est normatif et on ne peut pas imposer aux musées de devenir des centres de santé. Le « bien-être » et la « santé » ne peuvent pas être inscrits dans les missions muséales (quoi qu'il en soit, par ailleurs, du bien-être et des effets bénéfiques sur la santé qu'une visite au musée peut engendrer). Il y a là une confusion dans les rôles et les missions des différents services publics d'une société. En outre, une des fonctions muséales est d'assumer un rôle critique, rôle qui n'est pas forcément confortable.
- Le point « c » devrait intégrer le cinquième des nouveaux principes proposés.
- Le point « d » devrait intégrer le quatrième des nouveaux principes. Ce paragraphe « d » mériterait qu'on y insiste davantage (c'est bien la fonction sociale première du musée que de prendre soin d'une collection qui fait sens pour la société même) et qu'on le précise (il est mieux développé dans le code actuel, cf. : III).
- Si les musées œuvrent, à leur échelle, à un accès plus facile, l'accessibilité des musées ainsi que la mixité des publics et des employés des musées relèvent d'une politique générale dont dépendent les musées et sur laquelle ils n'ont qu'une faible prise.

5) L'actualisation de ce chapitre dédié aux communautés vous semble-t-il en adéquation avec vos pratiques professionnelles ? *

Non : 100%

6) La responsabilité des musées envers ses communautés doit-elle figurer en premier dans le Code actualisé ? *

Non : 100%

7) Si non, à quelle place souhaitez-vous qu'apparaisse le Principe dédié aux communautés du musée ?

Principe 2

Principe 3

Principe 4 : 50%

Principe 5: 50%

Question n°8 : « Autres remarques ? Propositions de changement ou d'alinéas à rajouter/modifier dans ce Principe actualisé »

Deux suggestions :

- Le paragraphe « c » doit aller dans le point 5 nouveau ; le paragraphe « d » doit aller dans le point 4 nouveau ; le point « f » doit être supprimé. On pourrait intégrer la notion d'épanouissement des individus en lieu et place de santé ou de bien-être. On pourrait mentionner également le souhait que les musées soient ouverts et attentifs aux communautés qu'ils représentent et desservent, mais cela figure déjà dans le code actuel. On pourrait noter, surtout, que les musées sont responsables vis-à-vis de la société (et non pas seulement des « communautés ») du patrimoine qui leur a été confié.
- Ce premier principe, formulé de la sorte, semble méconnaître la fonction première – et d'emblée sociale – du musée : la responsabilité patrimoniale. Cette responsabilité engage le musée à au moins trois niveaux primordiaux : la constitution de la collection (ce qui pose, notamment, la question des méthodes d'acquisition des pièces et la nécessité de la collection), la conservation de la collection, l'étude et les mises en usage, l'utilisation, de la collection.

Synthèse du point 2

9) Êtes-vous d'accord avec la réécriture de ce Principe 2 proposé par ETHCOM sur les normes professionnelles et sur l'ensemble des thématiques qui y sont abordées ? *

Non 100%

10) L'actualisation de ce chapitre dédié aux normes professionnelles vous semble-t-il en adéquation avec vos pratiques professionnelles ? *

Oui 33%

Non 66%

11) Les normes professionnelles doivent-elles figurer en deuxième dans le Code actualisé ? *

Non 100%

12) Si non, à quelle place souhaitez-vous qu'apparaisse le Principe dédié aux normes professionnelles ?

Principe 1 33%

Principe 2 : 33%

Principe 3 17%

13) Autres remarques ?

Propositions de changement ou d'alinéas à rajouter/modifier dans ce Principe actualisé ?

La formulation de ce principe présente au moins deux problèmes : le flou quant à la signification du terme « communauté » (point a.i.) ainsi que la notion d'inclusion (point a.ii.). La notion d'objectivité, elle non plus, ne convainc pas. Contrairement aux apparences, cette notion n'a pas de valeur absolue. En outre, elle contredit l'esprit qui semble présider la proposition de révision du Code : la dimension relationnelle (tant du point de vue de la gestion de la collection, que de ses usages et des modalités de sa diffusion). Il s'agit, au contraire, de favoriser de la part du musée une attitude critique à l'égard de la notion d'objectivité. Par ailleurs, en l'état, ce principe semble méconnaître que la loi du travail prime sur le code de déontologie (point b.iii.) et que ce point est un vœux pieux et ne reflète en aucune façon les fonctionnements actuels de la plupart des musées en Europe. De façon générale, ce principe en dit trop et pas assez sur les responsabilités des professionnels du musée ainsi que sur les compétences disciplinaires des musées.

Supprimer les points a.i et a.ii et les remplacer par "promouvoir l'égalité des chances pour l'accès à chaque fonction au sein des musées", ou "promouvoir la pluralité des origines (culturelle, sociale), genres, âges, pour chaque fonction au sein des musées".

Enfin, il est impensable de ne pas reprendre (ici ou dans un autre principe) des éléments du code de 2004, en particulier ce qui touche au trafic illicite, à la sécurité, ou à la collection privée des collaboratrices-teurs de musées.

Synthèse du point 3

14) Êtes-vous d'accord avec la réécriture de ce Principe 3 proposé par ETHCOM sur le rôle éducatif du musée et sur l'ensemble des thématiques qui y sont abordées ? *

Non 100%

15) L'actualisation de ce chapitre dédié au rôle éducatif du musée vous semble-t-il en adéquation avec vos pratiques professionnelles ? *

Non 100%

16) Le rôle éducatif du musée doit-il figurer en troisième dans le Code actualisé ? *

Oui 100%

Remarques générales :

- Les participants ne sont pas d'accord avec la formation du principe III, émettent des questions, désirent que certains points du Code de 2004 soient réintroduits, proposent d'autres points ou formulations.
- L'emploi du syntagme « rôle éducatif » n'est pas approprié. Il établit une verticalité, une hiérarchie entre le musée – qui sait et qui éduque – et les publics. Le musée est un élément à part entière de la société dans laquelle il s'inscrit ; il n'a pas à éduquer, mais plutôt à poser, avec elle, des questions qui importent à cette société. Dès lors, au départ de sa collection et des expositions qu'il met en place, le musée tend à disséminer un savoir en collaboration avec la société et pour celle-ci.
- Une fois de plus le mot communauté, non défini, réduit les bénéficiaires de l'activité muséale à un seul type de public.
- La professionnalisation des métiers de la médiation, de la recherche, de la communication, de la synergie avec les publics et communautés, ... n'est pas abordée
- Le point « a » ne définit rien, n'identifie aucune « activité », ni n'en donne un cadre déontologique. Alors que dans la nouvelle définition du musée, ces « activités » sont décrites dans les ¾ de la définition : interprétation, exposition, ouverture au public, accessibilité, inclusivité, diversité, durabilité, communication de manière éthique, participation, expériences, éducation, divertissement (*enjoyment*), réflexion, partage de connaissances.
- Les partenaires de l'expérience de transmission muséale sont mal identifiés. Il ne s'agit pas uniquement des communautés, mais aussi des collectivités, des visiteurs de tous types, des usagers, de partenariats divers, etc...
- Plusieurs points du Code de déontologie de 2004 devraient être réintégrés dans cette révision

Propositions :

Reformulation du principe III

La finalité d'un musée est de mettre la transmission de son patrimoine matériel et immatériel au service de la société, c'est-à-dire au service des collectivités, des communautés, des individus et des autres types de publics présents et à venir. Pour cela, en aval de son travail de collecte et conservation, les musées :

(structure muséale)

- Intègrent à part entière les services aux publics dans les pouvoirs décisionnels de l'institution muséale, dans ses modes de fonctionnement et la répartition des ses budgets
- Facilitent le dialogue entre les différents membres du musée afin que puissent être pris en compte et au mieux, les différents points de vue et perceptions exprimés au sujet du patrimoine de la collection.

(orientation vers les publics)

- Mettent en place des moyens ou outils qui leur permettent de dialoguer avec les différents publics, collectivités et communautés pour comprendre leurs attentes, leurs comportements et pouvoir évoluer avec les publics.
- Orientent leurs différentes missions de conservation, d'étude, d'exposition, de transmission, de médiation et d'accueil pour répondre au mieux aux attentes de ses publics et aux questions de société.

(accessibilité des collections)

- Garantissent l'accessibilité des collections à tous et réalisent des expositions (physiques et /ou virtuelles)
- Facilitent la compréhension et l'interprétation du patrimoine matériel ou immatériel par des médiations et activités diverses.
- Professionnalisent les métiers de la médiation et sensibilisation au patrimoine, de l'accueil des publics, de la recherche en fonction des questions des publics, de la communication, de l'expression, de la participation avec et pour les publics, ...
- Offrent aux médiateurs, intervenants, et animateurs les moyens adéquats pour acquérir la connaissance du patrimoine à mettre en valeur.
- Point 4.1 du code de 2004 Présentations, expositions et activités spéciales
- Point 4.3 du code de 2004 : Exposition des objets sensibles
- Point 4.4 du code de 2004 : Retrait de la présentation publique
- Point 4.5 du code de 2004 : Présentation des pièces de provenance inconnue

(collaboration avec les communautés)

- Collaborent et développent des partenariats durables avec les collectivités, les communautés et les publics (principe 3, code révisé)
- Contribuent au développement et au renforcement des communautés (principe1, code révisé)

(ouverture à tous et inclusivité)

- Soutiennent le droit de chacun à participer et à contribuer à la vie culturelle (principe 1, code révisé)
- Garantissent l'accessibilité à tous, promeuvent les pratiques d'inclusion sociale et respectent la diversité (principe 1, code révisé)

(objectivité, rigueur scientifique et respect des sujets et matériaux sensibles)

- 4.6 du code de 2004 (mais pas limité au publication) : Les informations publiées ou communiquées par les musées, par quelque moyen que ce soit (publications, expositions, médiations, réseaux sociaux, multimédias, ...) doivent être le plus exactes possibles, objectives, prendre en compte les disciplines scientifiques, les sociétés ou les croyances présentées. Elles ne doivent en rien porter atteinte aux normes de l'institution.
- Collaborent avec la communauté muséale globale, encourageant échange et partage mutuels, développant des partenariats durables et promouvant la coopération (principe 1, code révisé)
- (enjeux de société)
- Sensibilisent aux enjeux de société

- Agissent en minimisant, dans la mesure du possible, les impacts négatifs sur la protection de l'environnement

(Reproductions)

- Point 4.7 du code de 2004

Attention : Si les points du principe VI du Code de 2004, ne sont pas intégrés dans le principe IV du code réactualisé, ils doivent être intégrés au principe III du code actualisé.

Synthèse du point 4

19) Êtes-vous d'accord avec la réécriture de ce Principe 4 proposé par ETHCOM sur la façon dont le musée gère et sauvegarde ses collections et sur l'ensemble des thématiques qui y sont abordées ? *

Oui 50%

Non 50%

20) L'actualisation de ce chapitre dédié au "Collections du musée (conservation, étude, enrichissement)" vous semble-t-il en adéquation avec vos pratiques professionnelles ? *

Oui 50%

Non 50%

21) Ce Principe dédié aux Collections du musée doit-il figurer en quatrième dans le Code actualisé ? *

Non 100%

22) Si non, à quelle place souhaitez-vous qu'apparaisse le Principe dédié à la gestion et à l'enrichissement des collections du musée ?

Principe 1 16%

Principe 2 66%

Principe 3 16%

Principe 5

23) Autres remarques ?

Propositions de changement ou d'alinéas à rajouter/modifier dans ce Principe actualisé ?

Point A : « Créent et appliquent une politique en matière de collections », voir principe 2.1 code actuel dont le contenu est plus détaillé

Point B : « *procédures d'acquisition professionnelles* » : cette notion est floue

« *titre de propriété valide* » ne veut rien dire (comment juger de la validité d'un titre...?)

« *preuve de diligence raisonnable* »: pourquoi raisonnable ? Le terme anglais "due diligence" n'implique pas de limite, au contraire: tout doit être fait pour savoir !

Ces mots devraient être supprimés

Point G. « créent des expositions, à la fois physiques et virtuelles, temporaires et permanentes » : ceci ne doit pas constituer une obligation mais rester optionnel

Point H. Assurent (...), ajouter " **dans la limite des impératifs de conservation**"

Point I Ne pas soutenir "sciemment" le trafic... Supprimer le mot "sciemment"

Remplacer par : « lutter contre le trafic illicite du patrimoine naturel ou culturel »

Les points/chapitres 2, 3, 5, 6 et 8.11 du code actuels sont très bien, complets, et ne doivent pas être remplacés.

23) Autres remarques ?

Propositions de changement ou d'alinéas à rajouter/modifier dans ce Principe actualisé ?

- Devrait inclure l'idée de gestion éco-responsable des collections et de leur conservation
- Dans l'énoncé du principe IV, aucune référence aux autres services des musées tels qu'énoncés dans les articles 5 du code actuel.
- La partie éthique n'est pas suffisamment développée

Synthèse principe 5

La rédaction du principe 5 pose problème en tant que tel:

- les responsabilités juridiques et les cadres légaux internationaux ne sont pas présents, alors qu'ils l'étaient dans la version du code précédente
- plusieurs points sont mal rédigés ou superfétatoires ou ne sont pas définis (des termes tels que autonomie, obligation de diligence, etc.).
- La réalité des fonctionnements des musées fort variés d'un pays à l'autre n'est pas prise en compte.
- un certain nombre de nouvelles attributions d'activités aux musées ne sont pas prises en compte: authentification, soutien à d'autres secteurs publics (douanes-cites par ex.)

Le principe 5 pourrait approcher les thèmes suivants:

-Gouvernance externe (= inscription de la gouvernance dans les textes juridiques disponible) législatifs locaux / nationaux internationaux (unesco 1954/1999; Unesco 1970; Washington 1973; ONU 1992; Unidroit 1995; unesco 2001; unesco 2003; résolution 2347 du Conseil de sécurité 2007; etc.)

- Gouvernance interne

- positionnement institutionnel

reprenre les points de 2004 a et b

possibilité d'intégrer dans la nouvelle proposition 2023 le point a et b

- ressources physiques

reprenre code 2004

- ressources financière

intégrer le besoin pour les bailleurs de fonds et pour les dirigeants de garantir la pérennité et la bonne gestion dans la transparences des fonds financiers du musée

- personnel et sous-contractants

nomination de directeur et personnel muséal ayant les connaissances et les compétences professionnelles appropriées

proposition 2023: besoin de développer le point c sur les normes d'intégrité et de qualité (entre autre, le personnel ne peut collectionner à des fins privés)

garantir la diversité sociale, d'origine, de genre, d'âge, et de professions à tous les échelons et dans toutes les fonctions des musées, ce y compris au comité de direction,
garantir un climat de travail positif pour éviter le développement de risques psychosociaux.
garantir l'engagement du personnel sur le long terme

- Lien avec les stakeholders et tiers externes

les organes de directions des musées et leurs membres veillent à éviter toute instrumentalisation du musée au profit de certains ou au dépend des destinataires et usagers des musées (chercheurs, visiteurs, etc.)

Considérations finales :

29) Etes-vous satisfaits des propositions soumises par ETHCOM pour l'actualisation de ce code de déontologie ? *

Non : 100% des répondants

30) Trouvez-vous qu'il soit pertinent que le Code de déontologie révisé réponde de manière cohérente à la nouvelle définition votée à Prague en 2022 ? *

Oui 60% des répondants

Non 40%. Le code de 2004 a fait ses preuves et il n'est pas en porte-à-faux avec la nouvelle définition.

“Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage de connaissances.”

31) La déclinaison proposée par le groupe de travail des Cinq nouveaux principes de ce nouveau Code de déontologie vous semble-t-elle pertinente? *

Non :100% des répondants

32) Si non, merci d'indiquer en quoi la proposition actuelle ne répond pas à vos attentes

La proposition est une simplification inadmissible du code actuel et elle abaisse considérablement les normes professionnelles.

Si le code de déontologie doit être remanié, il pourrait être découpé, plus opportunément, en trois grands chapitres qui distinguent les plans et les valeurs en réunissant les principes 2 et 5 et en glissant les points du principe 1 dans les autres principes.

Proposition : Tout musée doit agir selon une axiologie claire et explicite. En outre, ses missions et ses fonctions relèvent de trois principes :

1. **La responsabilité patrimoniale** : elle engage le musée à au moins trois niveaux primordiaux, à savoir la constitution de la collection (ce qui pose, notamment, la question des méthodes d'acquisition des pièces et la question du « pourquoi », de la nécessité de constituer telle ou telle collection), la conservation de la collection, l'étude et les mises en usage, ou les utilisations, de la collection.
2. **Les compétences muséales** : sont des compétences disciplinaires variées, intimement liées à la nature de la collection du musée. Elles ne se limitent pas aux impératives compétences techniques.
3. **L'engagement sociétal** du musée : le musée est un acteur de la société dont il résulte et dans laquelle il prend place. Au départ de sa collection et de ses expositions, le musée tend à créer, avec et pour la société, des chemins de sens et de questionnements.

33) Verriez-vous un autre principe qui mériterait d'être mis au même niveau que les 5 proposés ?

Il n'est nulle part fait mention des conventions et accords internationaux et continentaux concernant la culture et le patrimoine. Ceux-ci devraient figurer en préambule du code, car ils constituent le cadre de notre action, voire reprendre la partie sur les musées devant oeuvrer dans la légalité.

34) Autres commentaires / suggestion

A quelle catégorie de membre appartenez-vous ? *

En activité : 100% des répondants

Etudiant

Retraité

A quel corps de métier êtes-vous rattaché ?

Métiers de l'administration 0%

Architecture, technique et sécurité du musée 0%

Collections et recherche scientifique : 43%

Communication et développement des ressources 0%

Développement des publics et médiation culturelle : 28%

Exposition : 28%

Autre 0%